



Compte rendu du CTL du 22 mai 2017

## Le monde merveilleux de la DGFIP...

Créée en 2008 au prétexte de simplifier la vie des contribuables et des usagers, la Direction Générale des Finances Publiques s'éloigne de plus en plus cette mission première aujourd'hui.

De restructurations en suppressions de postes et services, de regroupement de missions en privatisations rampantes, la DGFIP abandonne ainsi le principe républicain d'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire de la République.

Au 1er janvier 2017, **plus de 600 unités de proximité auront été supprimées en 5 ans**, condamnées par le principe du Directeur Général selon lequel elles n'atteignaient pas la taille critique.

La méthode employée est toujours la même : les suppressions d'emplois mettent en péril le bon exercice des missions au sein de structures, ce qui permet aux directions locales d'en proposer la fermeture.

Sur la base d'une telle logique, rien ne garantit la pérennité de l'ensemble des missions de la DGFIP et l'avenir de ses personnels.

Les agents des rares services encore implantés en milieu rural non seulement essuient le mécontentement légitime de leurs concitoyens mais se sentent eux aussi abandonnés de leur administration.

Pour **FO-DGFIP**, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre administration aurait atteint des sommets dans la satisfaction de l'utilisateur ! Ce n'est pourtant pas le cas.

Dans la fuite en avant de l'austérité budgétaire tenant lieu de projet politique, les ministres et directeurs d'administration centrale en ont oublié l'essentiel: le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas c'est-à-dire un puissant vecteur de réduction des inégalités.

**Pour FO-DGFIP la défense des missions et du réseau de proximité à la hauteur des besoins de nos concitoyens exige l'arrêt de cette politique qui détruit le service public républicain.**

En réponse aux déclarations liminaires la Direction a confirmé que la DG n'exigeait pas les fusions et autres fermetures de services contenues dans l'ASR. Cette Adaptation des Structures et du Réseau n'est qu'une adaptation locale au manque d'effectif et aux suppressions d'emplois décidées, elle, par la DG.

**Pour FO-DGFIP, il s'agit donc, encore et toujours de se battre contre les suppressions d'emplois pour contrer toutes les réorganisations.**

### **Validation de l'arrêté relatif aux services chargés de la publicité foncière et aux services chargés de l'enregistrement suite à la création du SDE :**

Cet arrêté ministériel vient officialiser le transfert de toute la mission enregistrement des SIE du département vers le Service Départemental de l'Enregistrement. Des questions sur l'accueil, l'archivage ou la formation ont été soulevés par les représentants des personnels. Des formations sont prévues en juin, les archives seront entreposées au sous-sol du restaurant administratif. En 2018, lors du désamiantage,

le rez-de-chaussée sera vidé de tous les services. 2 ou 3 box sont prévus pour le SDE dans des algécos.

Vote FO: Abstention

### **Etablissement du règlement intérieur des PCR :**

La Direction consulte les personnels sur la détermination du positionnement des plages horaires fixes et variables. La formule retenue est celle recueillant la majorité des suffrages.

Vote FO: Abstention

### **Détermination des plages fixes et variables des services de Direction:**

Suite à l'arrivée des services du pôle fiscal dans les locaux de Mériadeck les personnels seront consultés pour définir les plages variables communes à l'ensemble des services. La aussi, la formule retenue sera celle recueillant la majorité des suffrages.

Vote FO: Abstention

### **Extension des compétences territoriales de la trésorerie de Rauzan :**

Les communes de Blasimon et Mauriac ont sollicité leur rattachement à la trésorerie de Rauzan au motif d'une meilleure proximité géographique avec Rauzan plutôt qu'avec La Réole où elles sont actuellement rattachées. La Direction a donné son accord pour le 1er janvier 2018. Pour la Direction ce transfert de commune ne nécessite pas de transfert d'emplois, la charge étant évaluée à 0,2 ETP.

Au passage, la Direction s'est bien gardée de rappeler que ces communes dépendaient initialement de la trésorerie de Sauveterre, trésorerie fermée il y a peu... Pour **FO-DGFIP** cela démontre l'absence de dialogue et de concertation, à tous les niveaux, sur les réorganisations. Par ailleurs, voir partir des missions de la Trésorerie de La Réole, si cela peut potentiellement soulager les personnels, d'un côté, ne présage rien de bon dans le contexte actuel de transfert du SIE et du SPF...

Vote FO: Abstention

### **Réorganisation des services du Domaine et de la politique Immobilière de l'Etat PIE:**

Cette réorganisation pilotée par la DG conforte le rôle des Directions Régionales en matière de pilotage de la politique immobilière de l'état, par un renforcement de la mission régionale MRPIE, avec 2 emplois supplémentaires, par la création d'un service local du domaine régional (SLDR), par la création d'un pôle de gestion domaniale (PGD) avec 9 cadres A, par la création d'un pôle d'évaluation domaniale (PED) à compétence géographique élargie, prise en charge de la mission pour le 24 et le 47, avec 12 cadres A. Sachant qu'un service local du domaine (SLD) est maintenu dans chaque DRFIP et chaque DDFIP. Ne subsistera de l'actuelle organisation du service du Domaine en Gironde que le bureau Gestion des Patrimoines Privés qui lui, devrait rester en l'état selon la Direction.

Pour **FO-DGFIP** on tient là une belle usine à gaz...

En effet, sur le calibrage des emplois il y a déjà des flous. Il y a encore pas si longtemps la brigade d'évaluation du Domaine en Gironde

comprenaient 12 agents. Soit le même nombre que le futur PED qui devra prendre en charge les missions pour la Dordogne et le Lot et Garonne... Le SLD lui, ou le SLDR, devrait récupérer les collègues de l'actuelle gestion domaniale, mais amputées de 2 cadres B et 1 cadre C, suppressions d'emplois décidées par la Direction en début d'année. Le PGD, avec ses 9 inspecteurs, devrait prendre en charge, en "back office", des dossiers complexes pour le compte des SLD de la région.

Pour rendre les choses faciles, au projet de mouvement des inspecteurs seuls 6 arrivent au PGD et 10 au PED, manquent donc 5 cadres A à l'appel. Si le projet reste en l'état ce seront donc encore une fois de nouveaux services qui se trouveront dès le départ en sous-effectif... Quant aux éléments techniques, les aspects métiers et attributions précises de chaque nouvelles structures la Direction est en attente de circulaire... Rappelons quand même que tout ça doit être opérationnel au 1er septembre 2017.

Pour l'historique, 8 jours après la création de la DIE (Direction Immobilière de l'État) au Journal Officiel du 21 septembre 2016, le GT national du 28 septembre 2016 apprenait que la mission évaluation disparaissait dans 42 départements au 1er septembre 2017.!

**F.O.-DGFIP** avait alors demandé dans ce GT si DIE ne signifiait pas plutôt Disparition Imminente des Évaluateurs...

**F.O.-DGFIP** avait alors rapporté au niveau national l'inquiétude des collègues affectés au domaine s'agissant de l'articulation entre services départementaux et régionaux et de la compétence future des uns et des autres en matière de dossiers complexes notamment. Mais aussi du manque de chiffrage des effectifs avant et après réforme, des conséquences RH et la notion de poste « à profil » pour les recrutements sur les nouvelles structures, de l'absence de propositions indemnitaires, de l'absence de réponse concernant la question du financement des frais de déplacement exponentiels des évaluateurs des nouveaux Pôles d'Évaluation Domaniale (PED) amenés à parcourir parfois plus de 200 km ou encore de La dégradation des conditions de vie au travail (CVT) liée à des trajets routiers considérablement rallongés multipliant les risques d'accidents.

Et si les effets les plus sensibles de la réforme portent sur l'évaluation et la gestion domaniale, il n'en demeure pas moins que l'organisation de la politique immobilière de l'État en région et département au travers des RRPIE et RDPIE se voit elle aussi modifiée.

Compte tenu du dossier présenté lors de ce

CTL **FO-DGFIP** avait bien raison de s'inquiéter sur cette réforme.

Vote FO: Contre

#### **Bilan d'expérimentation du Service d'Appui au Réseau SAR :**

Le SAR est une structure expérimentale qui vient en soutien des postes SPL en matière de recouvrement des produits locaux. Elle exerce à distance, depuis Bordeaux, pour le compte des trésoreries de Pessac, Langon et Castillon.

Elle est dotée de 3 agents (2B + 1C dont 2 ERD) et pilotée par un cadre A. **Pour la Direction cette expérimentation est concluante et permet notamment une meilleure gestion du recouvrement. En réponse aux interventions de FO-DGFIP la Direction a admis qu'il s'agissait également de tester l'exercice des missions à distance et qu'elle était en attente du feu vert de la DG pour généraliser ce dispositif !**

**FO-DGFIP** dénonce l'hypocrisie de la démarche, puisque là où il y a des moyens humains, le travail se fait. **D'ailleurs, la dotation en emplois du SAR correspond aux effectifs manquant dans les postes !** Cette prétendue réussite de l'expérimentation n'est-elle pas plutôt l'aveu que le réseau SPL de proximité est désormais passé sous la ligne de flottaison ?

Pour **FO-DGFIP**, même s'il rendent des services appréciés à des collègues « enfoncés », les SAR ne doivent pas faire oublier qu'ils sont le cheval de Troie de la disparition des postes SPL ruraux et constituent une mauvaise réponse à un vrai problème lié à la réduction des effectifs. On est clairement en face d'une quasi organisation de la carence des effectifs pour mieux inciter à regrouper et industrialiser les missions.

**FO-DGFIP** rappelle que le recouvrement du contentieux, le visa et le paiement des mandats sont des tâches qu'il convient de garder dans le poste avec un volume d'emplois suffisant. Dans le cas contraire, le poste ne sera plus qu'une « coquille vide » destinée à être absorbée ou supprimée tôt ou tard. En cela, le SAR est plutôt un Système d'Accélération des Restructurations.

Déporter les activités « cœur de métier » du comptable de façon pérenne vers une structure en direction ou dans un autre poste comptable n'a aucun sens, si ce n'est celui de prouver à terme l'inutilité de maintenir le maillage territorial des comptables locaux.

Le SAR ne ferait donc pas disparaître l'EDR si l'on comprend bien la DGFIP, mais alors comment le dotera-t-on en emplois ? Pour **FO-DGFIP**, il y a fort à parier que ce sera en

prélevant sur les postes, faisant ainsi passer certains sous la « taille critique » menaçant leur propre existence.

Pour **FO-DGFIP**, il faut vite revenir à la réalité et regarder d'où viennent les SAR : ils sont dans la continuité pleine et entière de la démarche stratégique et s'inspirent assez fidèlement du rapport de l'Inspection Générale des Finances de mai 2015 sur le rôle des comptables publics auprès des collectivités territoriales les plus importantes.

Sur les contrôles internes et la répartition des tâches entre délégant (le poste) et délégataire (le SAR), la délégation de l'organisation de l'activité au SAR entraîne des risques de dessaisissement de pans entiers d'opérations à même d'engager la responsabilité du comptable local devant les juridictions financières. **FO-DGFIP** a aussi retenu que l'un des objectifs, et pas le moindre, des SAR est « d'explorer de nouveaux champs d'intervention, plus proches du cœur de l'activité comptable ». C'est ni plus ni moins la prise en charge des titres, leur recouvrement et le visa de la dépense.

**On ne vous fait pas de dessin sur ce qui arrive ensuite au poste comptable ...**

**Bilan ou pas, pour FO-DGFIP, ces SAR sont plus que jamais des Systèmes d'Accélération des Restructurations que l'on doit combattre.**

**FO-DGFIP réitère son opposition à ce siphonnage des postes, sous couvert d'aide à ces derniers que notre Direction Générale a contribué à rendre ingérables en les asphyxiant.**

Pour **FO-DGFIP**, maintenir un réseau de proximité doté d'effectifs suffisants est le meilleur moyen de sauvegarder la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, pilier et clé de voûte de toute notre organisation.

#### **Protocoles d'entraide des Services de Publicité Foncière :**

La Direction a présenté les protocoles d'entraide entre SPF qui sont ni plus ni moins qu'un nouveau dispositif de travail à distance. Ainsi, les SPF de Libourne et de La Réole traitent des actes pour les SPF de Bordeaux II et III.

**FO-DGFIP** a fait remarquer que les documents présentés contenaient seulement les éléments de situation des SPF de Bordeaux et pas ceux des SPF « aidants ».

Pour **FO-DGFIP** l'Administration a tellement réduit les effectifs des SPF que certains sont dans une situation catastrophique. Elle cherche donc par tous les moyens à éviter le

nafrage de ces SPF... quitte à demander des efforts supplémentaires aux SPF "bien portants" et au risque de couler aussi ces derniers. Pour **FO-DGFIP** c'est la encore le résultat d'une politique aveugle de réduction

des effectifs et d'économies budgétaires. Et quelle récompense pour les collègues qui fournissent au quotidien des efforts considérables ?

/

#### **Lesparre :**

Le permis de construire du nouveau bâtiment est (enfin...) déposé !

#### **Prélèvement à la source :**

En réponse à **FO-DGFIP**, La Direction a indiqué que la DG avait donné comme consigne de continuer la mise en oeuvre jusqu'à nouvel ordre...

Dernière minute : la mise en oeuvre du PAS est reporté...

#### **FORPRO :**

**FO-DGFIP** a questionné sur les modalités de sollicitation des formateurs lorsque qu'une session est programmée. Il ressort que ces modalités de sollicitation ne sont pas clairement définies.

La Direction a également indiqué que les salles de E-Formation sont sous utilisées...

#### **Déclaration de revenus en ligne :**

Selon la presse locale, il apparaît que le centre des impôts de La Réole, mais aussi celui de Libourne, propose un accompagnement gratuit pour les personnes en difficulté face à leur déclaration par internet. Il est question de "chèques culture numérique pour tous" qui seraient disponibles à l'HDF et qui donnerait droit à des ateliers collectifs ou individuels, dans un "lieu de médiation numérique"...

Qui ? Quand ? Comment ? La Direction a répondu avoir peu d'info, si ce n'est que cette expérimentation est pilotée directement par la DG.

#### **Division Dépense :**

Selon nos informations une réorganisation, au moins immobilière, serait à l'ordre du jour au service de la Dépense. Questionnée, la Direction a confirmé mais n'a pas souhaité nous communiquer d'informations dans ce CTL considérant que c'était prématuré...

**FO-DGFIP** continuera de combattre, y compris par la grève, ces logiques aujourd'hui à l'oeuvre qui mettent en danger nos emplois et nos conditions de travail et qui fragilisent chaque jour davantage le service public financier et fiscal.

#### **FO-DGFIP revendique :**

- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- Le maintien du maillage territorial et des postes SPL au plus près des besoins des maires et de leurs administrés,
- Un volume d'emplois suffisant pour exercer toutes nos missions dont le SPL,
- l'arrêt des restructurations et des fermetures de sites ; des effectifs et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux du service public financier et fiscal ;
- la reconnaissance financière de la technicité des agents ;
- le maintien des statuts particuliers
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail.

#### **BULLETIN D'ADHESION**

**FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A, 33090  
BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53**

NOM : ----- PRÉNOM : -----

GRADE : ----- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : -----%

AFFECTATION : -----